

Séance ordinaire du 8 juin 2020

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce huitième jour du mois de juin deux mille vingt à dix-huit heures trente, par visioconférence et à la salle du conseil, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2020-04-21

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juin 2020, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Direction générale

Rapport du directeur général sur la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville »

« Greffe

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt »

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-22

Rapport du directeur général sur la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville

Le directeur général fait rapport à l'égard de la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville.

CV-2020-04-23

Période de questions

Personne n'assiste à la séance. Le maire mentionne que des questions peuvent être soumises par les citoyennes et citoyens via *Une journée dans la vie des citoyens*, qui se retrouve sur le site Internet de la Ville.

CV-2020-04-24

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2020

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Steve Dorval

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 25 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-25

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 19, 25, 26 et 28 mai 2020

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 19, 25, 26 et 28 mai 2020 est déposé.

CV-2020-04-26

Calendrier modifié des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2020

[Document d'aide à la décision GRE-2020-023](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le calendrier modifié des séances ordinaires du comité exécutif pour l'année 2020, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2020-023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-27

Calendrier modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2020

[Document d'aide à la décision GRE-2020-024](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'établir le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil de la Ville pour l'année 2020 aux dates et heures indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-28

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2020-007](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 130 000\$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et les rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2020-007, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-29

Entente pour le mode de transfert des appels de santé du 9-1-1 Lévis à intervenir avec le Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec

[Document d'aide à la décision POL-911-2020-004](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De conclure l'entente pour le mode de transfert des appels de santé du 9-1-1 Lévis à intervenir avec le Centre de communication santé de la Mauricie, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-911-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-30

Révision de l'offre du service de camp de jour pour l'été 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et financement afférent

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-015](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'ouvrir tous les bâtiments municipaux requis pour le service du camp de jour.

De déployer les ressources requises pour maintenir ce service.

D'offrir ce service de 8 h 15 à 16 h 45.

De diminuer le nombre d'inscriptions en fonction des ratios prescrits, de la disponibilité du personnel et des locaux.

De dédier une personne par site à la désinfection des locaux, et ce, afin de couvrir toute la plage horaire de ce service.

De limiter la circulation d'un site à l'autre et d'augmenter le personnel de soutien et d'encadrement sur chaque site et par conséquent, d'ajouter du personnel sur tous les sites.

D'autoriser le directeur de la Vie communautaire à prendre toutes autres mesures requises à l'égard de ce service, qui ont pour but de protéger les enfants et le personnel dans ce contexte.

De financer en conséquence la dépense relative à la restructuration de ce service au montant maximal de 600 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-31

Demande d'exemption de taxes foncières présentée par Le groupe de ressources techniques nouvel habitat auprès de la Commission municipale du Québec

[Document d'aide à la décision DSA-EVA-2020-002](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Amélie Landry

De donner un avis favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande d'exemption de taxes foncières présentée par le Groupe ressources techniques nouvel habitat auprès de la Commission municipale du Québec (numéro de dossier 65859), concernant l'immeuble situé au 5700, rue Saint-Louis, local 201 (secteur Lévis), de même que d'aviser la commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-32

Aide financière aux organismes de revitalisation

[Document d'aide à la décision DEV-2020-049](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 53 000 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., à Corporation Charny revit et à Revitalisation village Saint-Nicolas, ainsi que de 11 250 \$ à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, cette contribution étant payable à chaque organisme pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne, et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-33

Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot, affectation du fruit de la vente, abrogation de la résolution CV-2019-08-77 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et affectation du fruit de la vente » et abrogation de la résolution CV-2020-00-57 « Avenant à l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie supplémentaire du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, affectation du fruit de la vente et confirmation relative l'utilisation de cette partie de lot »

[Document d'aide à la décision DEV-2020-058](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accepter l'offre d'achat de 9414-9838 Québec inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2020-058, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction étant assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 101 893,33 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique, conditionnellement à sa vente.

D'abroger la résolution CV-2019-08-77 « Vente d'une partie du lot 6 268 614 du cadastre du Québec (terrain situé sur la rue des Riveurs, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot et affectation du fruit de la vente ».

D'abroger la résolution CV-2020-00-57 « Avenant à l'offre d'achat de T.Y. moteurs inc. pour l'acquisition d'une partie supplémentaire du lot 6 268 614 du cadastre du Québec, affectation du fruit de la vente et confirmation relative l'utilisation de cette partie de lot ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-34

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Verdun (secteur Lévis, lot 2 435 973 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-023](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'approuver la description technique du lot 2 435 973 du cadastre du Québec, préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteuse-géomètre, datée du 19 mars 2020, portant le numéro 11 de ses minutes, correspondant à une partie de l'assiette de la rue de Verdun (secteur Lévis) et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le troisième alinéa de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au sixième alinéa de cet article et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette partie d'assiette de rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-35

Dépôt des listes de certains contrats au 29 février 2020

[Document d'aide à la décision APP-2020-047](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 29 février 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 29 février 2020 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 29 février 2020, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} février au 29 février 2020, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).
-

CV-2020-04-36

Dépôt des listes de certains contrats au 31 mars 2020

[Document d'aide à la décision APP-2020-064](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses

effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} mars au 31 mars 2020, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

CV-2020-04-37

Attribution du contrat pour le récurage des ouvrages d'assainissement et de conduites sanitaires et pluviales

[Document d'aide à la décision APP-2020-074](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'attribuer le contrat pour le récurage des ouvrages d'assainissement et de conduites sanitaires et pluviales (appel d'offres 2020-50-37), à Provincial environnement inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 534 450 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-38

Acquisition des lots 2 383 045 et autres du cadastre du Québec de Cascades Canada ULC (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-030](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accepter la promesse de cession, à titre gratuit, de Cascades Canada ULC, des lots 2 383 045, 2 383 222, 2 383 260, 2 383 267, 2 383 487, 2 383 798 et 4 022 138 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-030, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces lots sont affectés à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-39

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-39 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-39 modifiant le

Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-058.

Ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur une partie du stationnement municipal, située du côté est de la rue Jacques-Jobin (secteur Lévis) sur le lot 2 432 637 du cadastre du Québec.

CV-2020-04-40

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GEN-2020-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-40 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-058.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Duplessis et Thomas-Bertrand (secteur Lévis).

CV-2020-04-41

Avis de motion du Règlement RV-2020-20-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (diminution de la densité résidentielle nette minimum et de la marge de recul latérale minimum, ainsi qu'un ajustement de la zone tampon, zone H1042, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-058](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2020-20-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-058.

Ce règlement a pour objet de :

- ✓ diminuer la densité résidentielle nette minimum à 22 logements à l'hectare au lieu de 30 pour les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H1042;
 - ✓ diminuer la marge latérale à 4 mètres au lieu de 6 mètres pour les habitations unifamiliales en rangée dans la zone H1042;
 - ✓ modifier les exigences relatives à l'aménagement d'un écran tampon dans la zone H1042.
-

CV-2020-04-42

Adoption du Projet de règlement RV-2020-20-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (diminution de la densité résidentielle nette minimum et de la marge de recul latérale minimum,

ainsi qu'un ajustement de la zone tampon, zone H1042, secteur Saint-Romuald) et maintien du processus décisionnel et de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-058](#)

Il est proposé par la conseillère Karine Lavertu
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2020-20-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-058.

De décréter que le processus décisionnel et la procédure référendaire à l'égard de ce projet de règlement sont maintenus, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020*.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

De décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-43

Adoption du Règlement RV-2020-20-38 modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision DSA-2020-015](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-38 modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour des tarifs dont l'indexation est applicable en 2020 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2020-20-38 modifiant le Règlement RV-2019-19-81 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2020-04-44

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal

multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt

Le certificat d’enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- Règlement RV-2020-20-32 décrétant des travaux de construction d'un édifice municipal multifonctionnel et l'acquisition de terrains requis à cette fin ainsi qu'un emprunt.

CV-2020-04-45

Période d’intervention des membres du conseil

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

CV-2020-04-46

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

À 19 heures, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
